

Plan d'action développement durable 2023-2028

SODEC



Table des matières

Message de la présidente-directrice générale	3
L'organisme en bref	4
Mission.....	4
Vision	4
Valeurs.....	4
Données clés en matière de développement durable en 2022-2023	5
Contributions au développement durable par l'entremise de politiques publiques.....	6
Contexte interne.....	7
Contexte externe.....	8
Plan d'action de développement durable	10
▶ Action 1 : Accompagner les entreprises culturelles dans l'adoption de pratiques écoresponsables.....	10
▶ Action 2 : Accroître les connaissances et compétences du personnel de la SODEC sur les principes de développement durable	11
▶ Action 3 : Accroître les demandes de soutien des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit et des groupes issus des communautés ethnoculturelles	12
▶ Action 4 : Renforcer l'entrepreneuriat culturel dans les régions.....	13
▶ Action 5 : Adopter un système de suivi et d'évaluation des programmes incluant des critères de durabilité.....	14
▶ Action 6 : Intégrer l'analyse des principaux facteurs ESG pour les nouveaux projets d'investissement et de placements privés.....	15
▶ Action 7 : Définir et intégrer des critères de développement durable lors des révisions de programmes.....	16
▶ Action 8 : Favoriser les acquisitions de biens et services écoresponsables auprès de partenaires locaux.....	17
▶ Action 9 : Réduire l'impact environnemental de projets de restauration et de rénovation	18
▶ Action 10 : Améliorer la gestion des matières résiduelles en incluant les 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation)	19
▶ Action 11 : Développer des incitatifs pour encourager l'utilisation du transport actif et collectif auprès du personnel.....	20
Tableau synoptique	21

Message de la présidente-directrice générale



© Maryse Boyce

Les industries culturelles du Québec prennent conscience depuis plusieurs années que leur secteur d'activité n'est pas à l'abri des considérations environnementales. Alors même que le secteur culturel fait face à de nombreux défis déjà, plusieurs entreprises ont su démontrer que le développement durable ne doit pas être vu comme une limitation créative. Déjà soucieuse de ces enjeux, la SODEC souhaite être une partenaire clé de cette transition.

Au cours des derniers mois, le comité de développement durable de la SODEC, composé de membres du personnel de chacune des directions, s'est attelé à la tâche afin de produire le plan d'action qui suit. Il témoigne de notre engagement à mettre en œuvre des pratiques responsables, en ce qui a trait autant aux actions internes de la SODEC qu'aux activités des entreprises culturelles soutenues dans le cadre de ses programmes. Ce plan d'action constitue une feuille de route concrète et ambitieuse qui atteste de notre engagement à l'endroit du développement durable.

Je tiens à souligner le rôle que jouera la SODEC dans l'accompagnement des entreprises culturelles québécoises dans leur parcours menant à l'intégration des principes de développement durable. Étant donné la grande diversité d'entreprises soutenues et des particularités de chacun des secteurs au sein desquels elles œuvrent, la SODEC se doit de jouer un rôle fédérateur en offrant un langage commun et des standards adaptés aux réalités des industries culturelles.

Au fil des années à venir, nos programmes de soutien seront révisés pour intégrer des critères fondés sur les principes du développement durable — et la SODEC accompagnera les entreprises culturelles dans cette transformation.

Louise Lantagne
Présidente-directrice générale

L'organisme en bref

Mission

Par ses investissements dans le domaine de la culture et sa disposition à créer des liens entre les différents partenaires de l'industrie, la SODEC accomplit sa mission, qui consiste à soutenir le développement des entreprises culturelles.

Vision

La SODEC veut catalyser l'ensemble de ses ressources auprès des entreprises culturelles qui déploient leur plein potentiel créatif et économique sur la scène locale et à l'étranger.

Valeurs

L'engagement en faveur de la culture vise à faire émerger la créativité, favoriser les découvertes et partager notre enthousiasme pour les contenus culturels québécois.

Le professionnalisme se traduit par un respect de nos clients et un souci d'offrir un travail rigoureux et de qualité fondé sur nos compétences et notre connaissance des entreprises culturelles et de leur environnement d'affaires.

L'audace s'exprime par la flexibilité et la proactivité devant de nouvelles occasions, en osant et en faisant preuve de courage face à l'inconnu. L'ouverture nécessite de faire reposer nos actions sur l'écoute, la curiosité et l'acceptation de la différence et de la nouveauté afin que quiconque se reconnaisse et se sente inclus.

La collaboration signifie de travailler ensemble et de créer des ponts, autant à l'interne qu'avec des partenaires externes, et ce, dans un environnement de confiance et de partage d'information.

Données clés en matière de développement durable en 2022-2023

Données clés	Description
1 328	Entreprises culturelles soutenues par les programmes d'aide
203 M\$	Sommes octroyées dans l'ensemble des programmes d'aide
2,1 M\$	Versés à 72 entreprises dans le cadre du programme d'aide au développement entrepreneurial, volets 1 et 2
29 M\$	Montants versés aux entreprises en région
19 organismes soutenus	Associations professionnelles accueillies dans un nouveau programme d'aide
7	Projets soutenus en région par l'entremise du concours Cours écrire ton court – Édition 100 % région
52	Projets d'initiatives innovantes soutenus
1	Projet Je lis autochtone soutenu pour une troisième édition
2	Parcours en accompagnement entrepreneurial : a) pour la formation de professionnels de l'audiovisuel issus des communautés ethnoculturelles et autochtones ; et b) pour le développement d'expertises avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) visant l'adoption de pratiques écoresponsables
56 %	Proportion d'entreprises soutenues qui déclarent avoir mis en place des pratiques écoresponsables

Contributions au développement durable par l'entremise de politiques publiques

Nom du document	Orientation et objectif du document	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2023-2027	<p>Renforcer l'entrepreneuriat culturel dans les régions.</p> <p>Inciter les entreprises culturelles à adopter des pratiques écoresponsables.</p> <p>Accroître les demandes de soutien des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit et des communautés ethnoculturelles.</p> <p>Assurer la complémentarité des interventions.</p>	<p>4.3.1. Appuyer le développement régional durable.</p> <p>1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable.</p> <p>3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité.</p> <p>5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.</p>
<p>Plan d'action 2023-2024 découlant de la planification stratégique 2023-2027</p> <p>Règlements des commissions statutaires de la Société</p>	Favoriser le recrutement de personnes issues des Premières Nations et Inuit et des communautés ethnoculturelles pour contribuer aux commissions consultatives.	3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel.
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024	Réduire, éliminer et freiner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail.
Plan de révision des programmes	Rendre les programmes plus accessibles.	<p>3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel.</p> <p>3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité.</p> <p>5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.</p>

Contexte interne

Créée en 1995, la SODEC est une société d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications du Québec. Un conseil d'administration composé de 15 membres issus notamment de différents secteurs culturels veille à sa bonne gouvernance. En plus de son conseil d'administration, la SODEC compte sur le soutien de différentes structures internes pour réfléchir à son développement et à sa planification stratégique.

La SODEC soutient le développement des entreprises culturelles québécoises. Pour ce faire, elle conçoit et offre des programmes d'aide financière aux entreprises culturelles québécoises qui œuvrent dans les domaines de l'audiovisuel, du livre et de l'édition, des métiers d'art, du marché de l'art, de la musique et du spectacle. En outre, elle administre une banque d'affaires et gère sept mesures fiscales destinées aux entreprises culturelles, qui prennent la forme de crédits d'impôt liés à la création et à la production d'œuvres. La SODEC est également responsable de l'entretien, de la restauration, de l'exploitation et de la gestion d'un parc immobilier patrimonial de 32 immeubles, lieux d'interprétation et sites historiques dont elle est propriétaire.

Festivals de musique ou de cinéma, salons du livre et de métiers d'art, maisons d'édition, producteurs de films, entreprises en musique, librairies, projets de sensibilisation à la chanson, associations professionnelles, ce sont plus de 1 328 entreprises et organismes soutenus chaque année par la SODEC qui animent le paysage et le calendrier culturel dans toutes les régions du Québec.

La SODEC compte six directions générales, dont quatre sont directement vouées à la gestion des aides financières aux entreprises, auxquelles s'ajoutent le Secrétariat général et direction des affaires juridiques, la Direction des communications et la Direction des ressources humaines. Elle bénéficie d'une équipe de 129 personnes qui se démarque par sa crédibilité, sa transparence et son expertise, consolidée par les liens étroits entretenus avec les partenaires des secteurs et des industries culturelles.

La SODEC s'appuie sur deux comités internes pour faciliter l'intégration des principes de développement durable dans ses activités et l'échange d'expertise et de connaissance entre ses différentes équipes. Le comité sur le développement durable et l'écoresponsabilité se consacre au transfert de connaissances, à l'adoption de pratiques écoresponsables au sein de l'institution, ainsi qu'à la mise au point et au suivi des actions du plan d'action de développement durable. Il est formé de personnes de différentes directions de la SODEC. Le comité Diversité, Équité et Inclusion se consacre à la dimension sociale du développement durable. Il propose des orientations afin d'intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) dans les activités de la Société afin, notamment, de mieux accompagner les entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit et des groupes issus des communautés ethnoculturelles. Ces deux comités accompagneront les différentes directions afin d'intégrer des critères de développement durable dans la mise à jour des programmes. La direction du développement stratégique avec la collaboration de ces comités effectue une veille des meilleures pratiques et met sur pied un programme de discussions et de conférences permettant aux membres du personnel de se familiariser avec de nouvelles approches.

Contexte externe

Les entreprises culturelles que soutient la SODEC s'exposent aux tendances sociétales ou technologiques qui redéfinissent leur environnement d'affaires : environnement compétitif, rareté de main-d'œuvre, systèmes d'approvisionnement complexes pour les entreprises en métiers d'art, hausse importante des coûts de production en cinéma, en télévision et en édition, enjeux de découvrabilité des contenus pour les entreprises des secteurs de la musique et du cinéma dans l'environnement numérique. Le contexte externe dans lequel évoluent les entreprises culturelles peut avoir un effet considérable sur la conduite des activités de la Société, appelée à anticiper les besoins de l'industrie.

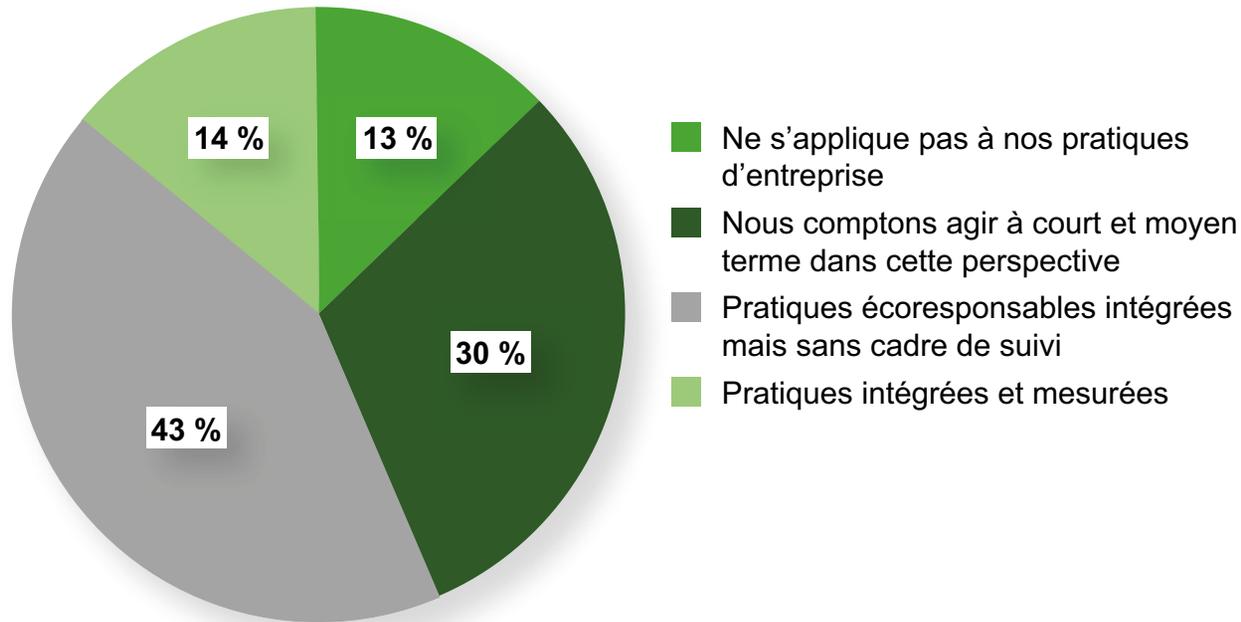
Parmi les enjeux incontournables, ceux de développement durable font désormais partie des facteurs à considérer dans la prise de décision des entreprises culturelles pour la conduite de leurs activités, nonobstant leur taille ou le secteur dans lequel elles œuvrent. En tant que bailleur de fonds incontournable des entreprises culturelles au Québec, la SODEC peut avoir des retombées significatives dans l'adoption de meilleures pratiques. Elle a la responsabilité d'agir en tant que modèle, tout en contribuant à la compétitivité des entreprises appelées à vivre des changements profonds de modèles d'affaires axés sur une transition écologique. Elle entend accompagner les entreprises pour les aider à rester productives, à devenir plus durables et se positionner avantageusement avec leurs produits et contenus culturels.

C'est ainsi que la SODEC s'engage à participer aux attentes gouvernementales sur le développement régional durable, la valorisation de l'égalité et la diversité de la société québécoise, l'acquisition responsable, l'évaluation de la durabilité de ses interventions, l'amélioration de la collecte et de la gestion des matières résiduelles ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements du personnel de la fonction publique. Par ailleurs, la Société est notamment responsable d'un parc immobilier patrimonial. Son plan d'action à cet égard tient compte des exigences spécifiques en matière de préservation du caractère patrimonial des immeubles.

La SODEC a effectué un sondage en 2022-2023 auprès des entreprises culturelles qu'elle soutient afin de mieux connaître leurs besoins, les contextes dans lesquels elles œuvrent et leur satisfaction à l'égard de ses actions. Ces données ont orienté les objectifs de son plan d'action de développement durable afin d'aider l'ensemble du secteur culturel sous sa responsabilité à amorcer une transition écologique en plus d'améliorer sa propre performance. Concernant l'intégration de pratiques écoresponsables, les faits saillants de l'enquête montrent que :

- 57 % des répondants disent avoir intégré des pratiques écoresponsables à leur entreprise, dont 14 % avoir mis en place un cadre de suivi et d'évaluation ;
- 30 % affirment avoir amorcé une réflexion et souhaitent mettre en place certaines pratiques à court et moyen terme ;
- 13 % n'ont pas amorcé de démarche concrète.

Intégration de pratiques écoresponsables



Parmi les pratiques les plus courantes dans l'ensemble des secteurs :

- 62 % déclarent faire une gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles ainsi qu'une gestion d'économie d'énergie des locaux ;
- 39 % rapportent réduire les déplacements et le transport des marchandises, favoriser l'utilisation des modes de transport actifs ;
- 28 % portent une attention particulière aux activités de production de contenus.

Certaines initiatives déjà proposées par les secteurs culturels — notamment le programme *On tourne vert*, la mise en place de la norme en gestion écoresponsable d'événements au Québec du [Conseil québécois des événements écoresponsables](#) (CQEER) ou encore l'adoption de la [Charte de développement durable](#) de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) — témoignent d'un début d'engagement des acteurs culturels québécois. Le plan d'action de développement durable de la SODEC souhaite susciter l'adhésion d'un plus grand nombre d'entreprises à cette démarche.

Plan d'action de développement durable

► Action 1 : Accompagner les entreprises culturelles dans l'adoption de pratiques écoresponsables



Les entreprises culturelles font face à des défis organisationnels et propres à leur secteur d'activités menant à l'évolution de leurs modèles d'affaires. Dans un environnement où les changements s'accroissent au point de rendre les écosystèmes de plus en plus complexes, les solutions proposées se multiplient. Devant une telle diversité entrepreneuriale, la SODEC doit ajuster son offre de services et l'adapter au stade de développement des entreprises, à leur taille ainsi qu'à leurs situations financière et géographique. Cela implique de repenser la notion de services dans une logique de parcours entrepreneurial.

Pour la durée du plan stratégique, la SODEC déploiera des mesures incitatives et accompagnera les entreprises prêtes à s'investir dans une démarche de réduction de leur empreinte écologique. Avec l'expertise de partenaires, elle compte mobiliser des entreprises de chacun des domaines culturels grâce à des cohortes de formation. Cette démarche d'accompagnement sera l'occasion de proposer aux entreprises culturelles un cadre de référence et un répertoire de bonnes pratiques. Au terme de ces formations, les entreprises seront outillées pour entreprendre une transition écologique, rendre compte de l'incidence de leurs actions et améliorer leur bilan.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	Nombre d'entreprises soutenues qui mettent en œuvre des initiatives ou actions écoresponsables Mesure de départ 2022-2023 : 180	200	250	300	350	400

► Action 2 : Accroître les connaissances et compétences du personnel de la SODEC sur les principes de développement durable



Le succès de l'intégration des principes de développement durable au sein de la société québécoise repose sur une compréhension commune des enjeux et des actions à poser. La SODEC peut compter sur une équipe de professionnels expérimentés, consolidée par les liens étroits entretenus avec les partenaires des secteurs et des industries culturelles. Elle se prépare à outiller l'ensemble du personnel à être en mesure d'accompagner les entreprises culturelles dans l'intégration des principes de développement durables au sein de leurs pratiques d'affaires et de s'adapter aux nouvelles exigences des programmes.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes	Proportion des employés qui ont bénéficié de formations	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Nouvelle mesure					

► Action 3 : Accroître les demandes de soutien des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit et des groupes issus des communautés ethnoculturelles



La société québécoise est plurielle, et il importe que notre culture, sur laquelle se construit notre façon de vivre ensemble, soit représentative de la société actuelle et continue d'évoluer avec elle. Au cours des dernières années, la SODEC a mis en place deux comités voués à réfléchir et à proposer des solutions aux enjeux touchant les entrepreneurs culturels faisant partie des communautés ethnoculturelles ainsi que des Premières Nations et Inuit : l'un interne et l'autre composé d'entrepreneurs issus de groupes en quête d'équité. Les travaux de ces deux comités ont mis en lumière différents constats auxquels sont confrontés ces groupes : parcours d'intégration professionnelle plus complexes, besoins de professionnalisation, barrières à l'accès dans les programmes d'aide et d'autres programmes peu connus, faible représentativité dans les productions culturelles. En réponse à ces constats, la SODEC souhaite encourager une plus grande diversité entrepreneuriale en provenance de toutes les régions du Québec de même qu'une plus grande visibilité des entreprises détenues par des femmes, des communautés ethnoculturelles et des Premières Nations et Inuit. Ce souhait s'est traduit par le soutien accordé à des organismes travaillant à renforcer la capacité de ces entreprises, ou aux événements culturels et galas mettant en valeur les groupes en quête d'équité. L'axe prioritaire retenu est d'augmenter le nombre de demandes déposées par des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit en plus des communautés ethnoculturelles. Les actions à mettre en place devront exercer une influence positive sur les pratiques de la SODEC, et celle-ci s'engage à multiplier les canaux d'approche auprès de nouvelles clientèles, à prendre en considération les expériences et les besoins de ces groupes, à les accompagner dans les processus de dépôt. Les responsables des programmes d'aide financière offrent régulièrement des webinaires et séances d'informations pour démystifier les programmes et les processus de dépôt.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Taux d'augmentation des dépôts de demandes à des programmes faits par des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit, et des personnes issues des communautés ethnoculturelles Nouvelle mesure	Établir la mesure de départ	+10 % par rapport à 2023-2024	+10 % par rapport à 2024-2025	+10 % par rapport à 2025-2026	+10 % par rapport à 2026-2027

► Action 4 : Renforcer l'entrepreneuriat culturel dans les régions



La culture se vit et se développe sur l'ensemble du territoire québécois. Au-delà des grands centres urbains, de plus en plus de communautés proposent des offres culturelles attractives. La production de contenus culturels riches et diversifiés reflète la variété des expériences actuelles et offertes à l'échelle de la province. D'un point de vue économique, les pôles culturels régionaux dynamisent le tissu social et entrepreneurial, en plus de procurer des occasions d'affaires à d'autres industries locales. C'est pourquoi la SODEC souhaite encourager une plus grande diversité entrepreneuriale en provenance de toutes les régions du Québec.

En 2022-2023, la proportion des aides accordées aux entreprises situées hors de Montréal s'élevait à 29 %. L'objectif pour les prochaines années est de faire augmenter ce pourcentage à 33 %. Pour atteindre ses objectifs, la SODEC poursuit des démarches déjà en cours et mise sur un ensemble d'actions et de mesures. Dans le domaine de l'audiovisuel, une révision des exigences minimales contribue désormais à réduire le déséquilibre entre les entreprises situées à Montréal et celles en région. Certains programmes d'aide financière, notamment en livre et édition ou encore le programme d'aide aux événements culturels, prévoient des bonifications accordées en fonction de la situation géographique des entreprises. De plus, la dimension régionale est un facteur pris en compte au moment de l'évaluation des demandes d'aides financières, notamment en intégrant des pairs œuvrant en région dans certains comités d'évaluation. En complément de ces révisions qui ouvrent la porte à de nouvelles entreprises ou de nouvelles initiatives, la Société veut renforcer le développement et la capacité des entreprises situées en région en leur offrant des leviers distinctifs. Les responsables des programmes d'aide financière offrent régulièrement des sessions d'information sous forme de webinaires, souvent enregistrées et accessibles dans le site de la SODEC.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1. Appuyer le développement régional durable	<p>Pourcentage du nombre d'interventions financières dans les régions autres que la région de Montréal</p> <p>Mesure de départ 2022-2023 : 29 % hors Montréal</p>	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %

► Action 5 : Adopter un système de suivi et d'évaluation des programmes incluant des critères de durabilité



L'adoption d'un système d'évaluation de programme est synonyme d'un engagement à examiner de façon régulière les incidences des programmes et interventions de la SODEC et d'en assurer la cohérence et la pertinence. Par le fait même, cela a pour effet d'encourager des modèles d'affaires durables au sein des entreprises culturelles. Si des processus d'évaluation lui permettent déjà d'examiner ses façons de faire, la Société propose de moderniser son système de suivi et d'évaluation des programmes pour tenir davantage compte de la pertinence des actions menées. Il s'agit de mettre en place un exercice périodique d'évaluation en mesurant les retombées à moyen et long terme des programmes d'aide financière sur les plans économique, social et environnemental. L'objectif est d'intégrer à la fin du plan d'action des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis en concertation avec les parties prenantes et adaptés aux orientations et objectifs de la Société. Ce système vise à reconnaître les forces, les faiblesses, les occasions et les risques des programmes, puis à proposer des recommandations pour les améliorer. La SODEC souhaite un système d'évaluation participatif et inclusif, contribuant à une reddition de comptes transparente et à la création de valeur partagée pour le secteur culturel.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Nouvelle mesure	Planification du plan de travail	Mise en place d'un cadre d'évaluation	15 %	35 %	60 %

► Action 6 : Intégrer l'analyse des principaux facteurs ESG pour les nouveaux projets d'investissement et de placements privés



En mars 2023, le gouvernement du Québec annonçait le rôle accru qu'allait désormais jouer la SODEC grâce à la bonification des services financiers de sa Banque d'affaires en placement privé. Cette bonification de son rôle en fait une nouvelle porte d'entrée pour l'ensemble des besoins financiers des entreprises culturelles. Ce cadre d'analyse permettra de renforcer les processus d'évaluation des demandes d'investissements en tenant compte des meilleures pratiques en finance durable (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)).

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	Proportion des dossiers d'investissement analysés selon les principaux critères ESG établis dans le cadre d'analyse Nouvelle mesure	Élaboration du cadre d'analyse et de la politique d'investissement	Mise en place du cadre	100 %	100 %	100 %

► Action 7 : Définir et intégrer des critères de développement durable lors des révisions de programmes



La SODEC apporte un soutien financier indispensable aux entreprises culturelles du Québec pour la production, la diffusion et la promotion de contenus culturels au Québec et à l'étranger. Ce financement est accordé notamment par l'intermédiaire de programmes de soutien financier conçus selon le contexte particulier et les besoins énoncés par les entreprises culturelles. Chacun de ses programmes propose des critères spécifiques pour évaluer la performance des entreprises selon leur mission, leur secteur d'activité et leurs productions. En plus de son apport économique indéniable, la culture au Québec représente notamment un formidable véhicule de cohésion sociale, favorise les dialogues entre tous les groupes qui composent la société québécoise et éveille la créativité dans tous les domaines. L'intégration de critères issus de l'approche du développement durable stimulera davantage ce rôle que joue la culture et donnera à la SODEC les leviers pertinents pour intégrer concrètement des considérations sociales et environnementales dans ses activités, et ainsi appuyer des entreprises innovantes prêtes à faire face aux défis sociétaux.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion des révisions de programmes qui intègrent des critères de développement durable Nouvelle mesure	Élaboration du cadre de révision des programmes	Mise en place du cadre	100 %	100 %	100 %

► Action 8 : Favoriser les acquisitions de biens et services écoresponsables auprès de partenaires locaux



En 2020, la SODEC emménageait dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a entraîné des changements dans ses habitudes d'achats et dans ses relations avec les fournisseurs. Elle peut maintenant entreprendre une mise à jour de ses processus d'acquisitions pour mieux y intégrer des critères écoresponsables. La révision des processus contribuera à réduire au minimum les répercussions environnementales de ses acquisitions, notamment en s'assurant que ses fournisseurs répondent à des critères écoresponsables clairs. Les cibles seront définies selon les principes de la nouvelle politique à être adoptée par la Société ainsi qu'en fonction des cibles gouvernementales proposées pour lesquelles les travaux sont en cours.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ 2022-2023 : 5 % des acquisitions	Mise à jour de la politique d'acquisition	À définir	À définir	À définir	À définir

► Action 9 : Réduire l'impact environnemental de projets de restauration et de rénovation



La SODEC est responsable de l'entretien, de la restauration, de l'exploitation et de la gestion d'un parc immobilier patrimonial de 32 immeubles, lieux d'interprétation et sites historiques dont elle est propriétaire. Ce parc immobilier fait partie du patrimoine culturel collectif du Québec. Il comprend des unités de logement (59 en 2022-2023) ainsi que de locaux commerciaux (29 en 2022-2023). Le premier pas pour réaliser l'action 9 consiste à établir un diagnostic du plan de maintien des actifs et des processus de gestion des chantiers de restauration. Ce diagnostic permettra de dresser un bilan et de proposer des solutions tenant compte du caractère patrimonial des immeubles, des objectifs de durabilité, de réduction de la consommation énergétique et d'une gestion écoresponsable des chantiers de restauration. Les solutions émises seront testées dans un projet pilote de restauration. À la suite de cet exercice, la rédaction d'un guide des meilleures pratiques et d'un guide de gestion des actifs modernisé permettra de cibler les innovations à mettre en œuvre. Les cibles seront définies en fonction des résultats du processus de diagnostic et du projet pilote en plus des contraintes strictes établies quant à la protection du patrimoine et à la valorisation du caractère culturel du parc immobilier.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	Innovations mises en place découlant de la nouvelle politique et du projet pilote d'ici la fin du plan	Travaux en cours				
5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Nouvelle mesure					

► Action 10 : Améliorer la gestion des matières résiduelles en incluant les 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation)



La SODEC reconnaît que la préservation de l’environnement réside dans l’adhésion collective du plus grand nombre. C’est pourquoi la clé d’une gestion durable des matières résiduelles réside dans l’adoption de pratiques efficaces et grâce à une culture organisationnelle cohérente. En impliquant tout le personnel dans cette démarche, la SODEC crée un élan collectif visant à mieux intégrer la formule 3RV dans ses opérations régulières. La Société entend rejoindre le programme de reconnaissance [ICI on recycle +](#) afin d’améliorer et mesurer ses pratiques de gestion et de réduction de matières résiduelles.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Niveau de certification atteint d’ici la fin du cycle Nouvelle mesure	Dépôt de la demande de certification	Niveau Mise en œuvre atteint	Niveau Performance atteint	Niveau Performance maintenu	Performance + de la certification d’ <u>ICI on recycle +</u>

► Action 11 : Développer des incitatifs pour encourager l'utilisation du transport actif et collectif auprès du personnel



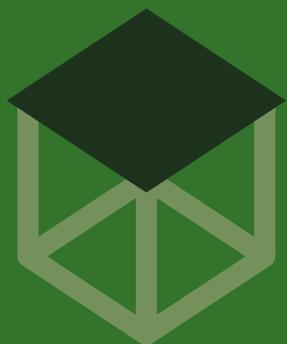
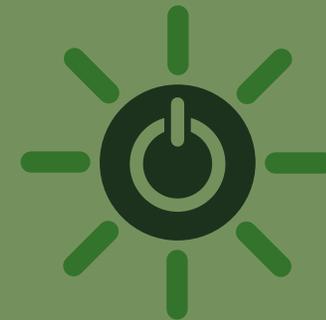
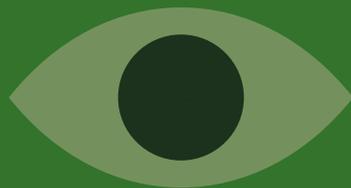
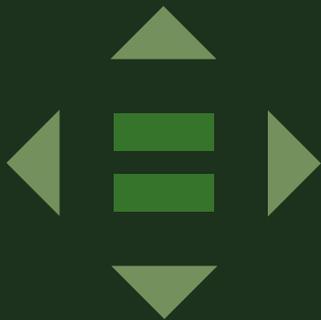
Dans un effort collectif de réduction des émissions de GES, la SODEC tient à contribuer à cette réduction. Le mode de travail désormais hybride entraîne certains défis quant à la réduction du voiturage en solo pour les déplacements quotidiens. C'est pourquoi la SODEC proposera chaque année au cours du plan d'action des mesures incitatives afin de sensibiliser et d'encourager les membres du personnel à adopter un cocktail de modes de transport actif et collectif.

La Société soutient des entreprises et des événements sur tout le territoire du Québec, ainsi qu'hors Québec. Ces événements et activités génèrent un nombre important de déplacements de son personnel. Pour les participations aux événements culturels en région, elle veut encourager le covoiturage entre les membres du personnel se déplaçant sur le territoire et privilégier les voitures hybrides électriques en cas de location de voitures. Enfin, dans tous les déplacements, elle entend acheter des crédits carbone pour contrebalancer les émissions liées aux déplacements qu'elle n'aura pu réduire ou limiter. Ces crédits seront investis en contrepartie dans des projets d'énergie renouvelable. Pour les allers-retours sur le lieu de travail, la Société proposera différentes initiatives pour encourager l'utilisation des transports actifs ou collectifs.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange au voiturage en solo chez les employés de l'État	<p>Nombre d'incitatifs proposés</p> <p>Proportions des déplacements compensés par l'achat de crédits carbone</p> <p>Nouvelles mesures</p>	3	3	3	3	3

Tableau synoptique

Actions	Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
► Action 1 : Accompagner les entreprises culturelles dans l'adoption de pratiques écoresponsables	1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable 1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes	Nombre d'entreprises soutenues qui mettent en œuvre des initiatives ou actions écoresponsables Mesure de départ 2022-2023 : 180	200	250	300	350	400
► Action 2 : Accroître les connaissances et compétences du personnel sur les principes de développement durable	3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel 1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes	Proportion des employés qui ont bénéficié de formations Nouvelle mesure	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
► Action 3 : Accroître les demandes de soutien des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit et des groupes issus des communautés ethnoculturelles	3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Taux d'augmentation des dépôts de demandes à des programmes faits par des entreprises détenues par des personnes issues des Premières Nations et Inuit et des personnes issues des communautés ethnoculturelles Nouvelle mesure	Établir la mesure de départ	+10 % par rapport à 2023-2024	+10 % par rapport à 2024-2025	+10 % par rapport à 2025-2026	+10 % par rapport à 2026-2027
► Action 4 : Renforcer l'entrepreneuriat culturel dans les régions	4.3.1. Appuyer le développement régional durable	Pourcentage du nombre d'interventions financières dans les régions autres que la région de Montréal Mesure de départ 2022-2023 : 29 % hors Montréal	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %
► Action 5 : Adopter un système de suivi et d'évaluation des programmes incluant des critères de durabilité	5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions de la SODEC ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Nouvelle mesure	Planification du plan de travail	Mise en place d'un cadre d'évaluation	15 %	35 %	60 %
► Action 6 : Intégrer l'analyse des principaux facteurs ESG pour les nouveaux projets d'investissement et de placements privés	5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	Proportion des dossiers d'investissement analysés selon les principaux critères ESG établis dans le cadre d'analyse Nouvelle mesure	Élaboration du cadre d'analyse et de la politique d'investissement	Mise en place du cadre	100 %	100 %	100 %
► Action 7 : Définir et intégrer des critères portant sur l'adoption de principes de développement durable lors des révisions de programmes	5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion des révisions de programmes qui intègrent des critères ESG Nouvelle mesure	Élaboration du cadre de révision des programmes	Mise en place du cadre	100 %	100 %	100 %
► Action 8 : Favoriser les acquisitions de biens et services écoresponsables auprès de partenariats locaux	5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ 2022-2023 : 5 % des acquisitions	Mise à jour de la politique d'acquisition	À définir	À définir	À définir	À définir
► Action 9 : Réduire l'impact environnemental de projets de restauration et de rénovation	5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures 5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Innovations mises en place découlant de la nouvelle politique et du projet pilote d'ici la fin du plan	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
► Action 10 : Améliorer la gestion des matières en incluant les 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation)	5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Niveau de la certification atteint d'ici la fin du cycle Nouvelle mesure	Dépôt de la demande de certification	Niveau Mise en œuvre atteint	Niveau Performance atteint	Niveau Performance maintenu	Niveau Performance + atteint
► Action 11 : Développer des incitatifs pour l'adoption du transport actif et collectif auprès du personnel	5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	Nombre d'incitatifs proposés Proportion des déplacements compensés par l'achat de crédits carbone Nouvelles mesures	3 Établir la mesure de départ	3 À définir	3 À définir	3 À définir	3 À définir



SODEC

Québec 

Coordination et rédaction

Le plan d'action a été mis au point par la Direction du développement stratégique et du patrimoine immobilier.

SODEC

905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 3V9

sodec@sodec.gouv.qc.ca

514 841-2200

1 800 363-0401

sodec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97086-6

Tous droits réservés pour tous les pays.

© SODEC – 2024